

SIVOM DU PAYS VIGANAIS

SÉANCE DU VENDREDI 04 MARS 2011

COMPTE RENDU DÉLÉGUÉS

Le Comité Syndical du SIVOM du Pays Viganais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CARRIERE, le vendredi 04 mars 2011 à 18h00, salle de réunion de la Maison de l'Intercommunalité au Vigan.

01 – BUDGET PRIMITIF 2011 DU BUDGET GÉNÉRAL

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur CARRIERE, Président,

Le budget primitif 2011 est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 642 422,00 €	1 642 422,00 €
Investissement	728 347,00 €	32 583,00 €
Reports	951 730,00 €	1 647 494,00 €
Total investissement	1 680 077,00 €	1 680 077,00 €
Total budget primitif	3 322 499,00 €	3 322 499,00 €

Le Comité Syndical, après délibération et à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2011 du budget général

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02 – BUDGET PRIMITIF 2011 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur Daniel CARRIERE, Président,

Le budget primitif 2011 du service assainissement est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	926 782,00 €	926 782,00 €
Investissement	2 621 664,00 €	2 450 623,00 €
Reports	3 007 080,00 €	3 178 121,00 €
Total investissement	5 628 744,00 €	5 628 744,00 €
Total budget primitif	6 555 526,00 €	6 555 526,00 €

A compter du 1^{er} janvier 2011, il est proposé les tarifs suivants :

Pour le service assainissement collectif :

- ✓ Partie proportionnelle = 0,78 € TTC le m³
- ✓ Partie fixe = 40 € TTC l'abonnement
- ✓ Surtaxe = 0,40 € TTC le m³

Pour le service d'assainissement non collectif :

- ✓ visite de contrôle de l'existant : 150,00 € T.T.C.
- ✓ instruction des systèmes neufs ou à réhabiliter : 150,00 € T.T.C.

Le Comité Syndical, après délibération et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2011 du budget assainissement ainsi que les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2011

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le Président informe les délégués des décisions et marchés signés dans le cadre de ses délégations.

Le Comité Syndical, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessous.

MARCHÉS

Objet de l'affaire	Entreprise	Montant notifié	Date notifié
Commune de Mars : assainissement	Entreprise LJP 30120 ARRE	32 825,00	01/02/2011

QUESTIONS DIVERSES

* Aides allouées

Monsieur le Président donne lecture des aides allouées aux différents projets du SIVOM par l'Agence de l'eau et le Conseil Général du Gard.

* Qualité des eaux de baignade dans l'Arre

Monsieur le Président présente le rapport de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau de nos rivières et notamment de la baignade dans l'Arre.

Celui-ci met en avant l'impact polluant du centre du Vigan, d'où la nécessité de réglementer cet été encore la baignade.

Monsieur le Président lève la séance.